

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 25 mars 2019 à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Céline Chartier et le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-03-263 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 25 mars 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

2. Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Aqueduc et égouts

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
3. Service des travaux publics, Service des loisirs et de la culture et Service des eaux / Attribution de postes réguliers – Cols bleus dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail
4. Entente / Réseau de transport métropolitain / Construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O / Rues des Asters et des Muguets / Autorisation de signature
5. Entente / Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O et élargissement du franchissement routier et des approches routières sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O / Autorisation de signature
6. Entente / Réseau de transport métropolitain / Entretien, réparations, remplacement et modifications futures d'un franchissement routier / Autorisation de signature
7. Demande de subvention / Fédération canadienne des municipalités / Programme de gestion des actifs municipaux / Autorisation de signature
8. Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29
9. Période de questions

19-03-264 Service des travaux publics, Service des loisirs et de la culture et Service des eaux / Attribution de postes réguliers – Cols bleus dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019 dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT l'affichage de quatorze postes réguliers cols bleus du 4 au 18 février 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la convention collective de travail en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Marcel Caron, journalier-chauffeur soit muté au poste régulier à temps complet de concierge au Service des loisirs et de la culture, à compter du 11 mars 2019, selon l'horaire de jour du lundi au vendredi;

QUE M^{me} Annie Bergeron, journalière-opératrice-concierge soit mutée au poste régulier à temps complet de concierge au Service des eaux, à compter du 25 mars 2019;

QUE M. Kevin Boivin, journalier-opérateur-concierge, soit muté au poste régulier à temps complet de journalier flexible au Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;

QUE M^{me} Manon Chénard, concierge au Service des loisirs et de la culture, soit mutée au poste régulier à temps complet de journalier à l'unité – Parcs, espaces verts et événements du Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;

QUE les personnes ci-dessous identifiées, occupant chacune le poste de journalier régulier saisonnier, soient nommées aux postes réguliers à temps complet comme suit:

- M. Alexandre LeGrand : concierge au Service des loisirs et de la culture, à compter du 24 mars 2019, selon l'horaire de jour du dimanche au jeudi;
- M. David Sturkenboom : journalier à l'unité – Parcs, espaces verts et événements du Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;
- M^{me} Stéphanie Dubois ainsi que MM. Mathieu Ménard, Philippe-Alexandre Joly, Francis Addison : journaliers flexibles au Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;
- M. Gilles Besner : journalier-opérateur-concierge à l'unité – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux du Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;
- M^{me} Jessica Lavergne : préposée à l'horticulture au sein de l'unité – Horticulture et foresterie urbaine du Service des travaux publics, à compter du 25 mars 2019;

QU'il est entendu que M^{me} Manon Chénard et M. Mathieu Ménard doivent obtenir leur permis de conduire classe 3 conformément à l'annexe « G » de la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que les salariés visés au paragraphe précédent ne pourront être confirmés dans leur poste qu'après l'obtention de leur permis de conduire classe 3 et sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et les salariés visés par l'attribution des postes, ces derniers devront compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

QUE conformément à la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019, les salariés qui seront confirmés dans leur poste obtiendront leur sécurité d'emploi à cette date;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{mes} Bergeron, Chénard, Dubois et Lavergne ainsi qu'à MM. Caron, Boivin, Besner, Ménard, Joly, Addison, Sturkenboom et LeGrand;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-265 Entente / Réseau de transport métropolitain / Construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O / Rues des Asters et des Muguets / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-457 par laquelle la Ville s'engage à rembourser au Réseau de transport métropolitain (exo) les coûts réels de construction d'un tunnel piétonnier et cycliste reliant les rues des Asters et des Muguets, incluant les services professionnels, pour un montant ne dépassant pas 3 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que sera lancé sous peu le processus d'adoption du Règlement d'emprunt n° 1776 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ »

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis le 15 mars 2019 par exo concernant la construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente concernant la construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O dont le texte sera substantiellement conforme au projet transmis le 15 mars 2019;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption et à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 1776 par le MAMH.

« ADOPTÉE »

19-03-266 Entente / Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O et élargissement du franchissement routier et des approches routières sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 18-02-060 et 18-04-364 autorisant la conclusion d'une entente avec le Réseau de transport métropolitain (exo) pour l'exécution de travaux visant la reconstruction du pont ferroviaire de la rivière Quinchien ainsi que l'élargissement du passage à niveau du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres lancé par exo en 2018, une seule soumission a été reçue pour l'exécution de ces travaux et que le montant était substantiellement supérieur aux estimations;

CONSIDÉRANT l'annulation de l'appel d'offres par exo pour la raison susdite;

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-466 abrogeant le Règlement d'emprunt n° 1748 prévoyant le financement de la quote-part de la Ville pour les travaux prévus en 2018;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, les travaux ont été reportés à 2019 et qu'il y a lieu de procéder à la conclusion d'une nouvelle entente avec exo;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration ainsi que l'estimation et le partage des coûts pour les travaux de 2019 transmis le 21 mars 2019 par exo;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville pour les travaux prévus en 2019 sera intégrée au Règlement d'emprunt n° 1753 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels pour les travaux d'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 17 610 000 \$ à ces fins »

CONSIDÉRANT que l'entente prendra effet au moment où le règlement d'emprunt prévoyant le financement des coûts entrera en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec exo concernant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O et l'élargissement du franchissement routier et des approches routières sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O, dont le texte sera substantiellement conforme à celui transmis par exo le 21 mars 2019;

QUE les résolutions 18-02-060 et 18-04-364 soient abrogées.

19-03-267 Entente / Réseau de transport métropolitain / Entretien, réparations, remplacement et modifications futures d'un franchissement routier / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-266 autorisant la conclusion d'une entente avec le Réseau de transport métropolitain (exo) concernant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O et l'élargissement du franchissement routier et des approches routières sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O;

CONSIDÉRANT que le franchissement routier occupera une partie des lots 1 677 945, 1 678 074, 3 883 366 et 3 883 369 appartenant à la Ville et une partie du lot 2 437 839 appartenant à exo;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les responsabilités de la Ville et de exo quant à l'entretien, aux réparations, au remplacement et aux modifications futures du franchissement routier;

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis le 19 mars 2019 par exo relatif à l'entretien aux réparations, au remplacement et aux modifications futures d'un franchissement routier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'entretien aux réparations, au remplacement et aux modifications futures d'un franchissement routier dont le texte sera substantiellement conforme au projet transmis le 25 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-268 Demande de subvention / Fédération canadienne des municipalités / Programme de gestion des actifs municipaux / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'optimiser sa gestion des actifs immobiliers dans un souci de saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'évaluer l'état actuel de son parc immobilier et d'élaborer un inventaire à cet effet;

CONSIDÉRANT que le « Programme de gestion des actifs municipaux » offert par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que ce programme offre une aide financière correspondant au montant moindre entre 50 000 \$ et 80 % des coûts de projet admissibles;

CONSIDÉRANT que le projet d'inventaire des actifs immobiliers de la Ville satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour la présentation et la gestion du projet intitulé « Inventaire des actifs immobiliers de la Ville de Vaudreuil-Dorion » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QU'il est entendu que le coût total des activités nécessaires à la réalisation du projet n'excède pas 62 000 \$, incluant l'aide financière de la FCM;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa part des coûts, et ce, pour un montant ne dépassant pas 12 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-269 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168 et 14-12-1234 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT les résolutions 16-08-606, 17-07-592, 18-06-541, 18-09-814, 18-11-1055 et 18-12-1175 prévoyant la prolongation, jusqu'au 31 mars 2019, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux, incluant les essais de performance, sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et Gestion de risques en date du 22 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 30 avril 2019, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant au programme d'assurances daté du 18 mars 2019 et à la facture de Renaud Assurances et Gestion de risques inc. daté du 22 mars 2019, le tout pour un montant total de 8 912,50 \$, taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-270 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-03-271 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 41 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier